voirs les plus stupéfiants. Une préface est ensuite récitée. Le Prélat consécrateur verse sur la tête de l'Elu le Saint Chrème : l'Ecce quam bonum est récité; puis arrive l'onction totale des deux mains avec le Saint Chrème : ces mains vénérables sont liées de bandelettes attachées au cou : on croirait voir un blessé, une victime, Jésus lui-même; mais cette victime devient bientôt vainqueur : car c'est en cette position qu'il reçoit la crosse bénie et l'anneau, qui font du nouveau prélat le Pasteur et l'Epoux de la cathédrale veuve naguère. On décharge ensuite ses épaules du livre des évangiles, et il reçoit le pouvoir complet de prêcher. La messe se continue comme d'habitude, sauf à l'Offertoire ; car selon le rite antique encore conservé dans la liturgie ambrosienne de Milan, le consacré offre (1) en présent à son consécrateur deux gros cierges de cire, deux pains, et deux barils de vin. A la communion, le rite antique de la communion sous les deux espèces a lieu : les deux Prélats ont ensemble consacré la même hostie et le même calice : aussi, le consécrateur partage-t-il l'un et l'autre, communiant ainsi chacun à la moitié de l'hostie et à la moitié du calice. Vers la fin a lieu la bénédiction de la mitre et des gants, enfin le baiser de paix. Voilà comment on passe du presbytérat au souverain sacerdoce. Cette étude résumée nous fait comprendre la grandeur de l'épiscopat, et ce que signifient "Offertoire et communion sous les deux espèces."

Ami lecteur, comprenez comment Saint François eut tant de respect et de confiance envers son évêque, Guido d'Assise: combien juste est la coutume de baiser l'anneau des pontifes, et combien grande doit être votre déférence pour la personne, les ordres, les défenses de votre évêque: gardez-vous bien d'imiter Cham, en attentant au respect que vous devez avoir pour "Votre Père" en Dieu!

(A suivre.)

MARIUS DE VILLIERS.





le Se Franc " Por et po folie (contir donne était Saint candic pour l amour révèlei tant! admira regrets

de l'Or

seul ar

Eh! o

⁽¹⁾ C'était l'habitude des fidèles d'offrir durant la messe la matière du sacrifice et autres dons. En France, les fidèles offrent encore le pain et le vin aux messe, de sépulture ; mais ce pain étant fait avec du levain ne peut pas être matière apte au sacrifice, selon le rit romain.